

*Initiatives ministérielles*

15 \$. Au Québec, où le problème de la contrebande était de loin le plus grave, on est même allé plus loin, et la taxe provinciale de vente a été réduite encore davantage.

Le gouvernement a également prévu une taxe d'accise de 8 \$ sur les exportations de cigarettes à destination de pays où il n'y a pas de taxe. Cette mesure s'explique par le fait que des cigarettes exportées vers un pays étranger d'où ils peuvent se retrouver dans des réserves ne sont pas taxées. La taxe d'accise relève la valeur des cigarettes exportées, réduit la différence avec les cigarettes vendues au Canada et atténue donc le problème de la contrebande.

En outre, le gouvernement a imposé une surtaxe de 40 p. 100 sur les bénéfices des fabricants de cigarettes canadiens. J'estime que c'était là une punition raisonnable pour reconnaître le fait que ces fabricants avaient été des complices volontaires dans les activités de contrebande. Il fallait leur dire qu'ils ne pouvaient tirer des bénéfices de ce genre d'activités illégales. Le gouvernement leur a donc imposé cette surtaxe de 40 p. 100 en leur disant: «Nous avons besoin de cet argent pour apprendre aux jeunes que le tabagisme a des conséquences très graves non seulement sur le plan financier, mais encore sur celui de la santé.»

Mon collègue, le député de Macleod, qui est médecin, comme chacun sait, nous a donné une description frappante et animée qui n'était pas bien jolie. La description était bonne, mais le portrait de ce qui arrive aux fumeurs n'était pas très beau. Mieux vaut se reporter au compte rendu pour lire ce qu'il a dit exactement. Il a fait une bien meilleure description que je ne pourrai jamais faire.

● (1705)

Les répercussions du tabagisme sur la santé des jeunes sont très graves. Évidemment, cela se répercutera plus tard sur les coûts de santé si ces jeunes souffrent de divers problèmes pulmonaires, d'emphysème ou même du cancer. Ces coûts s'ajoutent aux problèmes que nous devons régler si les gens continuent de fumer. Le gouvernement a également adopté une mesure portant de 16 à 18 ans l'âge auquel on peut acheter des cigarettes.

Il y a quatre mesures fondamentales. La première supprime la taxe d'accise. La deuxième crée une taxe à l'exportation. La troisième impose une surtaxe aux fabricants. La quatrième relève l'âge auquel on peut acheter des cigarettes.

Sur ces quatre points, je peux approuver la taxe d'accise de 8 \$, de même que la surtaxe imposée aux fabricants, car ils avaient conspiré de leur plein gré. Mais je ne peux pas approuver la réduction des taxes imposées sur les cigarettes puisque, selon les statistiques, plus elles sont bon marché, plus il est probable que les jeunes commenceront à fumer.

Pour les jeunes qui subissent les pressions de leurs pairs, le prix abordable des cigarettes est un des principaux facteurs qui les amèneront à décider de commencer ou non à fumer. Si nous pouvons en augmenter le prix au-delà de leurs moyens financiers, les obligeant ainsi à utiliser leur argent ailleurs, nous leur rendons service en les encourageant à ne pas acquiescer cette habitude. Par conséquent, je ne peux pas approuver la réduction de la taxe qui était prévue dans le projet de loi C-32.

D'autant plus que la contrebande se faisait principalement au Québec et en Ontario, mais surtout au Québec, si je ne me trompe. Elle ne se faisait pas dans l'Ouest, et je représente une circonscription de l'Alberta. Ce problème n'était pas grave dans ma province, même s'il y avait une différence marquée entre le prix des cigarettes en Alberta et aux États-Unis. Nous n'avons pas de réserves indiennes qui chevauchent la frontière et qui peuvent réclamer une sorte de compétence nationale en prétendant que les lois canadiennes ne les visent pas. Bien sûr qu'elles les visent. Elles visent tous les Canadiens, et c'est là où j'en étais hier, lorsque j'ai traité des projets de loi C-33 et C-34. Je voudrais aborder ces questions très importantes, car le gouvernement refuse d'en parler, comme nous l'avons vu hier soir.

Le fait est que, maintenant que le gouvernement a réduit le prix des cigarettes ici, dans l'est du Canada, nous constatons qu'elles sont considérablement plus cher dans l'Ouest, où nous tentons toujours de décourager les Canadiens de fumer. Nous aurons maintenant un problème de contrebande de l'est à l'ouest, entre les provinces, plutôt que du nord au sud, entre le Canada et les États-Unis. Je ne saurais souscrire à l'idée de baisser sensiblement le prix des cigarettes en réduisant la taxe d'accise.

L'autre aspect que j'aimerais aborder, c'est qu'on a élevé l'âge légal que doivent avoir les jeunes pour pouvoir acheter des cigarettes, le faisant passer de 16 à 18 ans. Au début de mon discours, j'ai dit qu'un pays qui ne pouvait pas défendre ses frontières ni faire respecter ses lois n'était pas un pays. Même si le gouvernement a introduit cette mesure législative, je me demande s'il a l'intention de la faire respecter. C'est à peine s'il a fait observer la loi dans le cas des jeunes de moins de 16 ans qui achetaient des cigarettes. Voilà maintenant qu'il fait passer l'âge légal à 18 ans. Les députés croient-ils que le gouvernement va tout faire pour faire respecter la loi? Va-t-il placer des agents de la GRC devant toutes les épiceries et tous les dépanneurs? J'en doute.

Tel est le problème. Non seulement encourageons-nous les enfants et les adolescents à fumer, mais nous leur disons qu'ils peuvent impunément faire un pied de nez à la loi, car nous ne nous en soucions guère. Nous établissons des lois que nous n'avons pas l'intention de faire respecter. Nous avons, à la Chambre, des Canadiens qui ont été élus pour représenter la population et établir des lois qui soient dans l'intérêt de la société.

● (1710)

À mon avis, nous n'avons pas fait preuve de leadership et de responsabilité dans ce dossier. En terminant, je dois donc faire savoir que je ne peux pas appuyer le projet de loi C-32. Si cette mesure renferme quelques bonnes idées, elle ne propose pas les vrais moyens de réduire le tabagisme chez nous, car c'est bien pour cette raison, au départ, qu'on a imposé des taxes élevées sur les produits du tabac. Je ne peux certainement pas souscrire à une mesure qui préconise de baisser les taxes et qui donne à croire